

Décision n°2025-04-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention à l'association « MDAFC» Juris'Cup Ski 2025 FDSP

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu la décision du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique en date du 19 décembre 2024,

Considérant la demande de subvention émanant de l'association étudiante du Magistère de droit des Affaires, Fiscalité et Comptabilité (MDAFC) pour le bon fonctionnement de l'association et notamment pour l'organisation et la participation à la 3^{ème} édition de la « Juris'Cup Ski » qui aura lieu du 14 au 16 mars 2025,

Considérant que « JURIS'CUP Ski » est un évènement ouvert à l'ensemble du monde juridique et judiciaire, alliant des challenges sportifs et rencontres dans le domaine du droit et les professionnels de la montagne,

Considérant que cet évènement a pour objectif de favoriser les échanges entre étudiants et professionnels du droit favorisant le développement d'un réseau professionnel,

Considérant que cet évènement corporatif met le point sur la cohésion, l'esprit d'équipe et l'entraide mais qu'il s'agit également d'une manière pédagogique d'inculquer les valeurs du sport transposables au monde du travail,

Considérant que cet évènement vise à représenter la Faculté de Droit et de Science Politique lors de la « Juris'Cup Ski », évènement sportif régional majeur,

Considérant que la pratique des activités physiques et sportives au sein de l'université constitue une obligation légale,

Considérant enfin que l'insertion professionnelle des étudiants constitue l'une des missions de l'Université,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique susmentionné,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une subvention d'un montant total 2 500 € (deux mille cinq cents euros) est accordée au titre de la participation de la Faculté de Droit et de Science Politique au profit de l'association étudiante du Magistère de droit des

Affaires, Fiscalité et Comptabilité (MDAFC) dans le cadre de l'organisation et de sa participation de la 3^{ème} édition de JURIS'CUP Ski qui aura lieu du 14 au 16 mars 2025.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le Centre financier 9110DE de la Faculté de Droit et de Science Politique.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 février 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **06 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **06 MARS 2025**